ces objets, mais l'individu répondit évasivement et disparut. On n'a pas le signalement de cet inconnu.

UN VOL. — Pendant la nuit de vendredi à samedi, un malfaiteur resté inconnu a pénétré dans la cour de l'habitation de M. Célestin Nys, tisserand, au Petit-Lannoy, et a enlevé une certaine quantité de linge et de vêtements qui séchaient sur des cordes. Le montant de ce vol est évalué à trente francs.

LEERS

LA FRAUDE. — Samedi, vers onze heures du matin, les préposés des douanes Henri Croo et Isidore Lavedan, se trouvant de service à la plaine du Coulombier, ont arrêté deux individus, Denis Florin, 40 ans, et Jules Dubuisel, 19 ans, demeurant tous deux à Roubaix, rue de Beaurewart, numéro 30. Ces hommes étaient porteurs de café de provenance étrangère représentant une valeur de 24 francs. Ces deux hommes ont été conduits à la gendarmerie de Lannoy, samedi soir, ils seront dirigés sur Lille lundi matin.

TOUFFLERS

NOMINATION DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Charles Dhouailly, fils de M. Dhouailly, directeur de l'école communale de Touffiers, est nommé instituteur-adjoint à Rubrouck, canton de Cassel. M. Charles Dhouailly vient de terminer son service militaire.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de tissus d'ameublement de MM. Deffrennes-Cl[illegible] et Ed. Catrice, un ouvrier, Alphonse Willocq, âgé de 38 ans, demeurant à Lys, a fait une chute, et s'est fracturé l'extrémité inférieure du radius. M. le docteur Parmentier lui a prescrit vingt jours de repos.

AVIS. — Trente années d'exercice dans l'art dentaire ont fait de M. Polack un des dentistes les plus expérimentés pour l'extraction des dents sans douleur et pour le remplacement des dents qu'il pose d'une façon merveilleuse et perfectionnée, à des prix très modérés; aussi M. Polack voit-il chaque jour sa clientèle grandir. — Consultations tous les mardis et vendredis, rue Inkermann, 56, à Roubaix, et à Lille, rue du Priez, 9, les lundis et mercredis toute la journée, et le dimanche jusqu'à midi. 93072

SABLÉ DES FLANDRES
dessert sec de grande qualité

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

Plantes stérilisées, Couronnes. Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).

BANQUE LYONNAISE
Renseignements urgents sur les VALEURS RUSSES
ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME
Paiement de Coupons sans aucune retenue
Banque Lyonnaise, 54, Grande-Rue, 54
ROUBAIX

WATTRELOS

UNE AGRESSION CONTRE LA DOUANE
AU PETIT-TOURNAI
Le couteau. — Coups de revolver
Trois blessés

Une scène sanglante s'est passée, hier, samedi, après[illegible] une heure et demie, au Petit-Tournai, à [illegible] centaines de mètres de la frontière belge des douaniers. Deux douaniers ont été attaqués par une bande de quatre fraudeurs, dont une femme : l'un des fraudeurs a été atteint d'un coup de revolver et, malheureusement, un citoyen innocent de ce petit drame a été également atteint. Voici les faits :

Lâche agression. — Quatre contre un

Le douanier Camille Boy, de la caserne de la Martinoire, se trouvait de service en face de l'estaminet du « Pigeon Bleu », près du sentier Segard, hier après-midi, vers une heure et demie, quand il vit s'approcher de lui, venant de la Belgique, quatre jeunes gens et une femme, qu'à leur approche et à leur costume il supposa être des fraudeurs de profession. Il s'avança vers eux pour les fouiller, mais aussitôt l'un d'eux le saisit fortement à la gorge, afin de paralyser ses mouvements, et le maintint contre le mur du « Pigeon Bleu », tandis que les autres essayaient de se saisir du chien du douanier et de son bâton. Le douanier Boy appela aussitôt à son secours son collègue Henri Guille, qui se trouvait à quelque distance de [illegible] Esquedin, occupé à surveiller l'autre côté de la rue, et une mêlée s'engagea. Boy avait affaire à deux des fraudeurs et Guille aux deux autres.

Le couteau. — Coups de revolver. — Trois blessés

A ce moment, l'un des malfaiteurs sortit un couteau de sa poche et le leva sur Guille; celui-ci, saisissant son revolver, se recula de deux pas pour éviter la lame dirigée contre lui, et fit feu à deux reprises.

Le premier coup atteignit l'un des fraudeurs, à l'épaule croit-on, car un cri de douleur retentit aussitôt, et les quatre fraudeurs détalèrent vers les Ballons, où ils disparurent bientôt, sans qu'il fût possible de les poursuivre.

Le second coup avait atteint, outre le second agresseur au bas ventre, un spectateur de la scène, un ouvrier belge du nom de Julien Tytgat, à la jambe.

Les soins. — L'enquête

M. le docteur Dewyn, de Tourcoing, donna ses soins au blessé : heureusement, la balle, effleurant la rotule du genou, ne l'avait pas brisée, de sorte que quelques jours de soins suffiront à le remettre complètement. Tytgat est logé à la caserne de la Martinoire. C'est un ouvrier agricole, né le 17 octobre 1852, à Elverdinghe. Il revenait de La Chapelle-d'Armentières. M. le lieutenant Lemaire, de la caserne du Sapin-Vert, accompagné du brigadier Léon Despret, de la caserne de la Martinoire, s'est rendu vers quatre heures sur les lieux du drame et a ouvert une enquête.

Quant aux deux autres blessés, ils ont reçus les soins de M. le docteur Mues, des Ballons, à Herseaux.

Sur le théâtre du drame

Notre collaborateur s'est rendu dans la soirée d'hier sur le théâtre du drame, et a recueilli divers renseignements complémentaires.

Ce qui aggrave singulièrement le cas des fraudeurs, c'est qu'ils avaient l'intention manifeste d'attaquer les douaniers. Ils étaient tous quatre armés de couteaux et avaient des pierres mises dans des mouchoirs de poche, en guise de casse-tête.

Les deux fraudeurs qui attaquèrent Guille déclarèrent tout haut : « Il faut en finir avec la Douane ! »

Le petit garçon de Boy l'accompagnait ; c'est lui qui, pour sauver son père, alla prévenir le préposé Guille.

NOUS RECEVONS, de M. Remi Follet, ancien maire de Wattrelos, la lettre suivante, que nous insérons en lui en laissant toute la responsabilité :

Wattrelos, le 2 novembre 1901.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »

« Dans un discours d'une éloquence spéciale, et reproduit in extenso dans votre journal, M. Dhalluin m'attaque d'une façon trop directe pour que je me prive du plaisir de lui répondre.

» Les paroles haineuses, qu'on a osé prononcer hier dans un champ de calme et de repos, prouvent surabondamment l'opportunité et la sagesse de la mesure que j'avais prise l'an dernier, de n'autoriser au cimetière à la Toussaint, d'autre manifestation que celle organisée par la Municipalité.

» Insulter les vivants a toujours été une triste façon d'honorer les morts. C'est ce que ma décision tendait à éviter. Donc, si réellement, en ce moment, M. P. Dhalluin avait eu l'intention d'honorer les morts pour la Patrie, rien ne l'empêchait de se joindre à la foule recueillie et digne qui s'est rendue au cimetière dans cette louable intention. Mais si donc, M. Dhalluin n'a que faire d'une manifestation qui ne sert pas ses vues particulières. Quand on ne peut se servir de leur tombe comme tremplin à ses ambitions politiques, des morts il s'en contrefiche ! Alors, comme prétexte à son inexplicable abstention, il met en avant sa dignité et en arrière... la rigidité de son échine.

» Mais votre dignité, qu'en faisiez-vous, M. Dhalluin, lorsque vous désertiez et pour cause votre ancien quartier électoral, le Crétinier ? Le ressort de votre échine n'avait-il pas toute son élasticité lorsque vous le soumettiez aux plus basses courbettes à seule condition qu'on vous laisse bien vous accoupler sur une liste quelconque. Et bien extérieurement, Monsieur, vous aviez l'échine particulièrement flexible lorsque, traversant l'Espierre sur une simple planche, pour éviter les regards indiscrets, vous alliez vous jeter aux genoux de votre ondé, implorant le pardon d'une insulte.

» Remater l'histoire ancienne ne profite pas toujours, vous pourriez l'apprendre à vos dépens, Monsieur le cuirassé de 1870.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

» H. POLLET. »

A COUPS DE RÉCHAUD. — Procès-verbal pour coups à été dressé à la charge de Desprès Jules, 26 ans, cordonnier, né à Isegham, demeurant au Touquet, estaminet des « Deux Nations », pour avoir jeté, à la tête de Célina Bauters, un réchaud à pétrole.

VIOLENCES. — Le 30 octobre dernier, vers neuf heures et demie du matin, la nommée Marie Montaigne, 37 ans, femme Picheur, contrebandière, à Wattrelos (Bas Beaulieu), s'est jetée, sans provocation, sur sa voisine, Sophie Decupper, 57 ans, et lui a administré quelques coups de pied au ventre : puis lui a porté deux coups dans la tête avec une clef. Sophie Decupper s'est affaissée et évanouie, perdant du sang en abondance · sauf complications, l'incapacité de travail sera de huit jours. Procès-verbal est dressé.

A « LA GAULOISE ». — Cet après-midi, à deux heures et demie très précises, réunion générale au local. L'amende sera infligée aux absents et aux retardataires.

TOURCOING

RUE DU PONT-DE-NEUVILLE. — INTERDICTION DE LA CIRCULATION. — Les travaux de réfection du pavage et la pose de la voie de tramway, devant commencer demain, lundi, 4 novembre, dans la rue du Pont-de-Neuville, la circulation sera interdite dans cette rue, à partir de cette date, entre la rue de Gand et la rue de Courtrai. A ce sujet, les convois funèbres devront suivre la rue de l'Ermitage, ainsi qu'il a été fait l'an dernier au moment de la construction de l'aqueduc.

LA MANIFESTATION AU CIMETIÈRE DES SYNDICATS OUVRIERS. — Nous croyons devoir, à titre de document, reproduire intégralement les discours prononcés au cimetière, vendredi, au nom des syndicats ouvriers dits « Fédération des Syndicats ».

Voici celui du citoyen Liénart, de Roubaix :

Citoyennes et citoyens,

En venant par votre présence rehausser l'éclat de cette manifestation, vous n'avez pas seulement accompli un devoir ; vous avez également fait preuve de solidarité ; vous avez montré que quoi qu'il advienne, la classe ouvrière ne savait pas oublier les siens. Que toujours en son cœur restait aussi profond que vivace le sentiment d'ardente commisération qui s'attache aux victimes de cette lutte meurtrière qui est le travail moderne.

Puisse votre présence être encore une consolation auprès de ceux qui eurent la douleur de perdre ceux qui leur étaient chers et de leur prouver que ces derniers n'ont point été suivis de l'oubli, ce second linceul des morts. Victimes du travail, que de douloureux souvenirs ces mots n'évoquent-ils pas ?

Que d'angoissantes et cruelles pensées ne font-ils pas surgir ? Ne sont-ils pas l'expression la plus éclatante, la démonstration la plus évidente que la cause que, syndiqués, vous avez embrassée est plus que légitime qu'elle est nécessaire ?

Oui ! c'est lorsque tout manque au travailleur, lorsque, par des privations sans nombre, par des exactions de tout instant, que nous resterions impassibles et indifférents ? Non, non, cela ne doit plus être, cela doit cesser d'exister ! Il faut que dans nos organisations syndicales, nous sachions nous élever jusqu'au grand principe de solidarité humaine.

Il faut que, de quelque côté que nous parviennent les cris d'angoisse et de souffrance, de quelque endroit que nous arrivent des plaintes, que, toujours et partout, ces cris et ces plaintes trouvent un douloureux écho dans nos cœurs.

L'égalité et la justice ne peuvent admettre que les uns soient toujours à l'honneur et à la joie pendant que les autres restent toujours au travail et à la peine.

En effet, quel plus triste spectacle que celui que nous offre la vie du travailleur dans notre monstrueuse société capitaliste.

Outre les soins et besoins qui lui sont si parcimonieusement comptés, sa vie n'est-elle pas journellement exposée aux influences meurtrières de l'insalubrité et du machinisme ?

Quoi d'étonnant à ce qu'arrivé à un âge où ses maîtres continuent à se vautrer dans l'abondance et la paresse, le travailleur, après une vie toute de labeur et de privations, vienne, lui, pantelant, vaincu et meurtri, échouer misérablement en un coin de terre ?

Qui donc pourra jamais faire le dénombrement de toutes ces vies tragiquement éteintes ?

Aussi, c'est pour que de telles monstruosités ne puissent plus se produire, pour que ces faits aussi scandaleux qu'inhumains soient rendus impossibles que, sans relâche, sans faiblesse, tous nous travailleurs dans nos organisations à l'élaboration d'une société plus juste, plus harmonique, plus fraternelle.

Et ce, afin que, lorsque viendra l'heure de rentrer pour toujours dans l'oubli éternel des choses, nous puissions sans regrets nous en aller avec l'ultime satisfaction du devoir accompli.

Que ce jour marque donc un souvenir dans nos annales de misères, qu'il nous rapproche dans la lutte commune, qu'il nous unisse dans un même espoir vers un avenir meilleur.

Quant à ceux qui furent emportés prématurément dans la tombe comme les innocents otages de la misère, en encore comme ceux qu'on a dénommés victimes du travail, et que nous appellerons victimes du capital, nous ne pouvons mieux faire que de leur déposer cette couronne, symbole de notre attachement et de notre confraternelle solidarité et de leur adresser, en même temps que notre confraternelle solidarité, notre suprême salut.

Ensuite, M. Scalbert, conseiller municipal, a pris la parole au nom du syndicat des tapissiers, dont il est le président :

Citoyennes, citoyens,

C'est le cœur éreinté d'une profonde émotion que je viens, au nom du Syndicat professionnel en tapis, rendre un respectueux hommage aux victimes du travail.

Ils étaient partis, le matin, heureux et contents de pouvoir élever leurs enfants, quand la fatalité, sous la forme d'une machine, les frappa à l'aveugle, rendant la femme veuve et les enfants orphelins.

Il est aussi des victimes qui méritent notre sollicitude : ce sont les infortunés qui, ayant conservé la vie, mais restés impotents, sont devenus une charge pour leurs familles. Je parle de ceux qui ont été blessés avant la date à compter de laquelle a fonctionné la loi bienfaisante de 1898 sur les accidents du travail, et qui, par suite, n'ont pu en réclamer le bénéfice. A ceux-ci devrait aller un peu du superflu des heureux de ce monde, mais, hélas ! ces derniers font parfois preuve d'un égoïsme trop prononcé ; aussi, tous nos efforts doivent-ils tendre à former une vaste solidarité humaine où tous, patrons et ouvriers, rivaliseront de zèle pour le bien à tous et mériteront bien de la vraie République française.

Citoyennes, citoyens, reposez en paix. Adieu.

JUBILÉ DE M. LE DOYEN DE St-CHRISTOPHE. — Mercredi prochain, 6 novembre, les paroissiens de Saint-Christophe fêteront les 25 années de Décanat de leur vénéré pasteur M. le chanoine Van Bochstael. Le Comité des solennités jubilaires nous en communique le programme :

A neuf heures et demie, un cortège composé de MM. les ecclésiastiques, de MM. les membres du Conseil de Fabrique et des délégations des différentes œuvres de la paroisse, conduira M. le doyen de la Maison des Sœurs de la Présentation, rue Verte-Feuille, à l'église paroissiale. A dix heures, messe solennelle, chantée par le jubilaire. Mgr Monnier, évêque de Lydda, tiendra chapelle. Le discours de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Delplanque, vice-doyen, curé de Marquette.

La Société nationale des « Crick-Sicks », exécutera la messe de Dameke. Les portes de l'église ne seront ouvertes au public que lorsque tous les groupes du cortège y seront entrés.

A l'issue de la messe, un banquet réunira les invités dans la salle des fêtes du patronage Saint-Louis de Gonzague. (Entrée par la place Leverrier). A cinq heures et demie, séance musicale et dramatique offerte par les jeunes gens de l'Association de la Jeunesse catholique. Contrairement à ce qu'indiquent les invitations à cette soirée, l'entrée se fera non par la rue d'Austerlitz, mais par la place Leverrier.

Le Comité prie instamment tous les paroissiens de Saint-Christophe de pavoiser leurs maisons pendant toute la journée.

L'INCENDIE DE LA RUE WINOC-CHOCQUEEL. — On nous communique la lettre suivante :

Monsieur Masquilier,
Commandant les Sapeurs-Pompiers, F/V.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus la somme de cent francs destinée à la caisse du corps des Sapeurs-Pompiers.

Grâce à leur zèle et à la promptitude des secours, ils ont épargné la destruction complète de mon immeuble.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Jules CLARISSE-DUMORTIER.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Durant la semaine dernière, c'est-à-dire du 28 octobre au 2 novembre 1901, le bureau de la population a enregistré la présence de 21 étrangers qui sont venus s'installer dans la localité. Ce chiffre se décompose comme suit : Hommes, 6 ; Femmes, 6 ; Enfants, 9. D'autre part, les départs sont inscrits au nombre de 14, dont 3 hommes, 4 femmes et 7 enfants. Comme on a pu le remarquer depuis plusieurs semaines par cette statistique, le chiffre des arrivées est supérieur à celui des départs.

TROMPÉS PAR L'OBSCURITÉ. — Dans la soirée de vendredi, vers sept heures et demie, deux hommes, Désiré Caleu, âgé de 36 ans, magasinier, demeurant rue de Valmy, 23, et Henri Grégoire, âgé de 41 ans, journalier, demeurant rue du Virelois, 97, passaient, se donnant le bras, à l'extrémité de la rue du Collecteur, où se trouve la becque qui aboutit à l'aqueduc de la rue des Piats.

Les promeneurs ne connaissaient qu'imparfaitement l'endroit d'ailleurs dépourvu d'éclairage. Trompés par l'obscurité, ils sont tombés dans le ruisseau qui reçoit l'eau des usines. M. Henri Grégoire s'est fait une blessure, d'ailleurs sans gravité, au-dessous de l'œil droit, en tombant sur les broches placées au fond du ruisseau et servant à arrêter la laine. Quant à son ami, il en a été quitte pour la perte de sa montre, restée dans la vase. Inutile de dire que leurs vêtements à tous deux sont complètement détériorés. M. Spéneux, commissaire de police, a adressé un rapport à M. le Maire sur les circonstances de cet accident.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Dans la matinée de samedi, vers neuf heures les gendarmes ont arrêté, rue du Flocon, un certain Jules Labbens, âgé de 44 ans, sans domicile fixe, qui n'avait pu indiquer ses moyens d'existence.

LES ÉPAVES. — M. Moujon, demeurant à Roubaix, rue de l'Epeule, 7, a trouvé, à l'angle des rues Carnot et Faidherbe, deux louis de dix francs et une pièce de cinquante centimes. La déclaration de cette trouvaille a été faite à la police.

— Un pompier caserné, Albert Honoré, a trouvé, rue de la Paix, près de la Caserne, un porte-monnaie contenant une certaine somme. Le propriétaire de l'objet peut le réclamer au poste de police.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine, Joseph Callens, âgé de 48 ans, demeurant au Risquons-Tout, occupé au chantier de M. Augustin Masquilier fils, quai de Cherbourg, s'est fait un lumbago. M. le docteur Vienne a ordonné un repos de sept jours au blessé.

— Dans la salle des métiers à filer de l'usine de MM. Motte frères, un ouvrier rattacheur, Emile Delmotte, âgé de 23 ans, domicilié à Mouseron, hameau du Touquet, s'est coupé l'index gauche en mettant une corde à broches. L'incapacité de travail sera de huit jours ; telle a été la conclusion de M. le docteur Desreumaux.

— Une ouvrière doublonse, Malvina Lahousse, âgée de 22 ans, demeurant rue de Mulhouse, 23, travaillant à la filature de M. Paul Jonglez, en passant une mèche, a eu l'index droit pris par le peigne du métier. M. le docteur Playoust a constaté une plaie à la face dorsale de la première phalange de ce doigt. Un repos de huit jours lui a été prescrit.

— A l'établissement de M. Jules Delmotte, fabricant de fusseaux, une ouvrière, Maria Bouckaert, âgée de 17 ans 1/2, demeurant au hameau du Touquet, à Wattrelos, occupée au glaçage des fuseaux, a eu la main droite prise entre la broche et le fourneau de la machine. Il en est résulté des brûlures de la face dorsale des doigts medius et annulaire. Quinze jours de repos ont été prescrits à l'ouvrière par M. le docteur Bernard.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé deux contraventions : pour infraction au règlement de police du cimetière et des logements.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, samedi, il est arrivé aux Halles : harengs, 1.300 kil.; raies, 50 k.; pommes de terre, 650 kil.; carottes, 500 kil.; pommes, 175 kil.; beurre, 17 kil.; poires, 25 kil.; raisins, 30 kil.; poireaux, 25 bottes; céleris, 10 bottes; navets, 10 bottes; légumes divers, 15 paniers.

Solde tissus d'ameublement, 50, rue de Paris.

MOUVAUX

LA BÉNÉDICTION DES TOMBES. — Cette pieuse cérémonie a eu lieu samedi matin. Le clergé de la paroisse St-Germain s'est rendu processionnellement au cimetière, à l'issue de la messe de huit heures. De nombreuses personnes l'accompagnaient.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN FOSSÉ DANGEREUX. — L'Administration municipale s'est, à juste titre, préoccupée des accidents dus au mauvais état du fossé situé rue de Tourcoing, en face du « Petit Cabaret ». Elle vient d'en ordonner le comblement. Auparavant, il va être procédé à la pose de tuyaux en grès destinés à suppléer aux aqueducs.

HALLUIN

A LA DOUANE. — Le sous-officier des douanes Dubois, de la brigade d'Halluin (gauche), est nommé chef de poste à la brigade mobile d'Armentières.

LINSELLES

UNE LACHE AGRESSION. — Le hameau de la Vignette a été, vendredi soir, le théâtre d'une scène sanglante. Un ouvrier de filature, M. Lucien Allard, âgé de 40 ans, s'apercevant, vers onze heures, que son ami Emile, âgé de 17 ans, n'était pas rentré, alla à sa recherche ; il l'attendit venir accompagné de deux de ses amis, Henri Derick et Pierre Vincent, et il revint sur ses pas. Mais son attendu fut bientôt suivi par deux inconnus. M. Allard se porta à leur secours, mais, à son tour, il fut terrassé.

Les deux agresseurs s'acharnèrent alors sur le malheureux, lui portant des coups de couteau, l'autre des coups de sabot qui lui firent à la figure trois blessures et nombreuses ecchymoses. M. Allard fils, en voulant secourir son père, reçut lui aussi un coup de couteau à l'avant-bras gauche. Les deux assaillants prirent ensuite la fuite ; la gendarmerie d'Halluin qui procède à une enquête, espère pouvoir les retrouver.

BONDUES

LES FUNÉRAILLES de M. Fernand Struyve, frère de notre collaborateur, M. Georges Struyve, ont eu lieu samedi matin, en présence d'une assistance sympathique. La musique municipale, dont le défunt faisait partie, a joué plusieurs marches funèbres pendant le convoi et à l'église. La messe a été chantée par la chorale la « Cécilienne ».

RONCQ

ACTE DE PROBITÉ. — Mme Julie Catry, cabaretière, rue du Dronckaert, a recueilli, sur la voie publique, deux pièces de toile à matelas, qu'elle est venue déclarer au commissariat et qui sont à la disposition de leur propriétaire.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont. Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES s'est occupée, dans sa séance de samedi, de l'attribution de plusieurs prix dans divers concours. Dans le concours pour le prix Félix de Beauséjour, l'auteur du mémoire, qui a obtenu une récompense de 2.000 francs, est M. Maurice Vanlaer, professeur à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille.

ARRESTATION D'UN ANARCHISTE. — Un anarchiste bien connu et tenu sous la surveillance de la police, Jules Derode, âgé de 39 ans, sans domicile fixe, était en complet état d'ivresse, samedi, vers dix heures du matin, et faisait un vacarme épouvantable rue de Paris, à hauteur de la rue Ban-de-Wedde. L'esprit de destruction qui l'anime se manifesta soudain et l'anarchiste brisa une glace aux magasins de l'« Orphelin », tenus par Mme veuve Rouzé, rue de Paris, 143. Le brigadier de police Gallet voulut arrêter l'énergumène ; mais se voyant dans l'impossibilité d'agir seul, il dut requérir l'agent de sûreté Brohet et un civil. Derode fut entouré de liens et transporté au poste du troisième arrondissement. Sur la route, il poussa à plusieurs reprises le cri de : « Vive l'anarchie ! »

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Alice Robbe, fille de M. Camille Robbe, imprimeur à Lille, avec M. Désiré Bocquet, ingénieur civil.

CONCERTS & SPECTACLES

HIPPODROME DE ROUBAIX. — Tournée Romain. — La Tournée Romain donnera, aujourd'hui dimanche, en matinée, à deux heures trois quarts, et le soir, à huit heures trois quarts, à l'Hippodrome de Roubaix, deux représentations de « Le Fils Surnaturel », comédie-bouffe, de MM. Grenet-Dancourt et Maurice Vaucaire, et « Ceux qu'on trompe », un acte également de M. Grenet-Dancourt. Ces pièces seront interprétées par MM. Charpentier, Andreyor, Andrès, Costa, etc., et Mmes Blanche Méry, Andrieu, Jane Doé, etc.

TOURCOING. — Le concert de l'« Orphéon des Travailleurs ». — Ce concert sera offert aux membres honoraires et aux familles des sociétaires, aujourd'hui dimanche 3 novembre, à six heures, dans la salle du Café de la Presse, rue Desurmont.

CROIX. — Fanfare du Crêchet. — C'est aujourd'hui dimanche que la « Fanfare du Crêchet » donnera son bal annuel, au bénéfice des membres actifs appelés sous les drapeaux, dans la salle de la Coopérative des Rentiers, à l'Allumette. La société fera une promenade dans les quartiers du Crêchet et de l'Allumette. Départ du local à trois heures trois quarts.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX
Bur. à 5 h. 1/2 Direction : Louis Couvreur Rid. à 6 h.
Dimanche 3 novembre 1901
LE VIEUX CAPORAL
Drame en 5 actes, de MM. Dumanois et Dennery
LES FEMMES COLLANTES
Comédie en 5 actes
On peut se procurer des cartes de famille chez M. Sorris, buvette du Théâtre. 94734

THÉATRE DE TOURCOING
Direction : Alexandre Fils.
Bur. à 6 h. 1/2 Dimanche 3 novembre 1901 Rideau à 7 h.
ROGER LA HONTE
Drame en 5 actes et 8 tableaux.
Prix des places ordinaire. 94670

GRAND-THÉATRE DE LILLE. — Direction : A. Bourdette. — Spectacle du dimanche 3 novembre 1901. — Bureaux à quatre heures et demie ; rideau à cinq heures. — LE MAITRE DE FORGES, drame en cinq actes; LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra en trois actes, et LA PÉRICHOLE, opérette en trois actes.

SALLE DOMINIQUE
DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1901
GRAND BAL
Cavaliers 1 fr.; Dames 50 centimes. 94752

LA CONFIANCE
livre dans Roubaix et Tourcoing
sa **BIÈRE BOURGEOISE à 28 fr. la rondelle**
ou
14 francs la demi-rondelle.
LA CONFIANCE
fait à ses actionnaires une remise de
HUIT FRANCS A LA RONDELLE
LA CONFIANCE
vend ainsi sa **bière bourgeoise extra forte** à
VINGT FRANCS LA RONDELLE
ou
DIX FRANCS LA DEMI-RONDELLE
soit **huit francs** meilleur marché qu'ailleurs
Il faut donc être ennemi de ses intérêts pour ne pas faire partie de cette Société dont les actions valent actuellement 175 francs payables 50 fr. de suite, le reste se payant au moyen des bénéfices réalisés dans l'année.
Bénéfices réalisés en 1900 : **vingt-huit pour cent.**

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 2 novembre 1901

Présidence de M. Sée, vice-président

UNE GRAVE AFFAIRE DE VOL. — Vers le milieu du mois de septembre dernier, une rattacheuse, Mlle Mathilde Frelan, âgée de 23 ans, à Roubaix, s'en allait demeurer chez M. et Mme Jean-Baptiste Dargent, rue Marc-Seguin, cour Caby, numéro 5, et prendre sa pension dans la famille. En arrivant, elle remit à Mme Dargent sa petite fortune, pour la garder soigneusement ; elle avait en effet hérité de ses parents peu de temps auparavant : elle donna donc trois titres au porteur, des obligations de la ville de Paris, d'une valeur de 1.300 francs environ.

Les titres disparurent quelques jours après, en même temps, d'ailleurs, que disparut J.-B. Dargent ; le doute n'était donc pas possible, l'homme les avait volés. Les recherches apprirent en effet que Dargent avait engagé les trois obligations au Mont-de-Piété pour 820 francs et il était parti faire la fête avec le produit de son vol. Il alla à Reims, où il vendit la reconnaissance du Mont-de-Piété, ce qui fortifia encore la certitude.

D'ailleurs, quand il eut dépensé toute la somme, à faire la fête, Dargent revint à Lille se constituer prisonnier ; il a passé les aveux les plus complets ; pendant une absence de sa femme, il a ouvert l'armoire qui contenait les titres et les a pris.

Dargent a déjà été condamné deux fois, en 1872 à deux ans de prison pour abus de confiance, en 1882 à quinze jours pour vol. En raison de ces mauvais antécédents, le Tribunal lui inflige huit mois d'emprisonnement.

SERVANTES INDÉLICATES. — M. André Waeles, marchand-tailleur à Tourcoing, rue Carnot, avait pris à son service comme domestique la nommée Céline-Marie Tarras, femme Bailly, 32 ans, ménagère, rue Jourdan ; il est probable qu'il ne l'eût point fait s'il avait connu les nombreuses condamnations qu'elle a encourues pour vol, pour fraude, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pendant les trois mois qu'elle a passés chez M. Waeles, elle a commis de nombreuses soustractions de coupons de drap de toute sorte, pendant les moments où elle était seule. Elle en a revendu une partie, avec le reste elle a fait faire des vêtements à son mari. Ce fut la vue d'un beau pantalon neuf sur le sieur Bailly ainsi qu'une plainte d'un vol de dix francs chez une dame Montagne dont Céline pouvait seule être l'auteur, que le pot-aux-roses fut découvert. Le montant des vols s'élève à plus de cinq cents francs. Le Tribunal inflige à cette voleuse six mois de prison.

— Plus original est le trait employé par Joséphine Martel. Elle était au service d'un pharmacien de Lille ; celui-ci, étant veuf, et ne pouvant s'occuper de toutes les minuties du ménage, remettait à sa bonne, chaque semaine, une certaine somme d'argent pour payer les fournisseurs ; elle lui rendait ses comptes et recevait à nouveau de l'argent, lorsque celui-ci était épuisé.

Lorsque Joséphine Martel quitta sa place, qu'elle ne fut pas la stupéfaction du pharmacien de s'entendre réclamer par le boucher une note de 96 francs ! La domestique avait toujours marqué la viande comme payée, mais avait conservé l'argent.

Le Tribunal lui apprend à ne pas faire danser l'anse du panier en la condamnant en deux mois de prison avec le sursis de la loi Bérenger.

VOLS AU PRÉJUDICE D'UNE COOPÉRATIVE. — Un garçon livreur de la Société coopérative d'épiceries de Roubaix est poursuivi pour détournements au préjudice de la coopérative ; chargé de s'occuper des livraisons, il a gardé pour lui des marchandises au lieu de les porter chez les clients ; une autre personne chargée de remettre 25 kil. de sucre se les est appropriés.

Le Parquet assigne Louis Chantry, 28 ans, domestique à Tourcoing, rue Cuvier, et César Duquesne, marchand-épicier à Croix, M. Alfred Cfery, président de la coopérative, rue d'Italie à Roubaix, expose les faits qu'il reproche aux prévenus.

Après plaidoirie de Mes Parmentier et Brackers d'Hugo, les sont condamnés : Louis Chantry, à six mois de prison ; César Duquesne, à deux mois de la même peine ; tous deux obtiennent toutefois le bénéfice du sursis.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEWITTE-WELCOMME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Georges DEWITTE, née Marie-Léonie WELCOMME, décédée à Roubaix, le 31 octobre 1901, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Services Solennels, le lundi 4 novembre, à dix heures un quart, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 2 novembre, à quatre heures, la Messe de Convoi, le dimanche 3 novembre, à huit heures. La réunion à la maison mortuaire 17, rue Dammartin, à dix heures un quart.

Les amis et connaissances de la famille CHOQUET-DEMALINES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de Monsieur Auguste CHOQUET, veuf de Dame Caroline DEMALINES, né à Verlinghem, le 25 janvier 1814, décédé à Néchin (Belgique), le 1er novembre 1901, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 courant, à dix heures, en l'église de Néchin. L'assemblée à la maison mortuaire, à neuf heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille BEGHIN-REYNAERD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Julien-Joseph BEGHIN, veuf de Dame Eulalie REYNAERD, décédé à Roubaix, le 1er novembre 1901, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 4 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bérenger, 29.

Un Obit du Mois sera célébré au l'église Saint-Vincent de Paul (Crétinier), Wattrelos, le lundi 4 novembre 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François DEVLAMINCK, victime d'un attentat criminel au Sapin-Vert, décédé à Tourcoing, le 21 septembre 1901, dans sa 31e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 novembre 1901, à neuf heures, pour le repos des âmes de : Dame Flore CARRETTE, membre de l'Association des Mères Chrétiennes, veuve de Monsieur Jules BAYART, décédée à Roubaix, le 2 octobre 1901, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise ; et de Monsieur Jules BAYART, receveur d'Octroi en retraite, son époux, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1900, dans sa 54e année, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 novembre 1901, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph DELCROIX, membre actif des Sauveteurs du Nord, membre de la Commission de la Fanfare du Centre, membre des Brancardiers de la Croix-Rouge, veuf en première noces de Dame Thér